

IV

La conception de Bach, si antipathique qu'elle soit dans sa pensée fondamentale, avait quelque chose d'imposant et même de grandiose. L'idée de refaire de toutes pièces une Autriche moderne, le plan élaboré pour réaliser cette idée, témoignaient d'une grande hardiesse, et en même temps d'une conception assez nette — bien que très-incomplète — des nécessités nouvelles qui s'imposaient à la monarchie après la Révolution. Mais Bach lui-même n'était pas homme à pouvoir accomplir en entier son dessein, et l'Autriche que lui laissait Schwarzenberg n'était pas dans une situation telle qu'il le pût. Il se heurtait également aux limites de son propre pouvoir et aux obstacles qui se dressaient en foule devant lui. Son entreprise, arrêtée sans vue claire de la réalité, poursuivie avec des moyens insuffisants, devait fatalement échouer.

Bach avait d'incontestables talents : mais il n'avait pas tous ceux qu'il fallait pour exécuter son plan gigantesque. Il était plus homme de construction a priori, sur le papier, qu'homme d'organisation. Son milieu, son éducation, sa culture surtout juridique l'avaient mal disposé à se rendre compte exactement de la nature et des besoins de la monarchie, et des résistances qu'il soulèverait. Dans le calme de ses bureaux s'élaboraient des projets harmonieux, sans une faute de logique ; mais, à l'essai, ils se révélaient impraticables, manque d'hommes, manque d'argent, ou défaut d'adaptation à la réalité ; on les changeait de toutes pièces — car le principe de l'unité de la monarchie ne tolérait pas des institutions différentes dans des pays différents, — et le jeu recommençait. De 1849 à 1853, la Hongrie passa par deux organisations provisoires, puis par deux organisations définitives, dont la première ne dura que quelques mois. Quand ce n'est pas d'une refonte totale qu'il s'agit, c'est au moins de la modification d'une loi essentielle. Ces dix ans sont le règne du provisoire, et, si on l'avait pu, on aurait encore fait « un provisoire du provisoire ¹ ». Les institutions destinées par nature même à être transitoires étaient présentées comme définitives ; celles à la durée desquelles il aurait fallu qu'on pût croire pour qu'elles prissent racine recevaient le nom de provisoires. Ce n'était le moyen assurément d'inspirer ni le respect au public ni la confiance aux fonction-

1. Springer, *Gesch. Oest.* II, 767.